

**PROCES VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DECEMBRE 2023**

Date de convocation : 11 décembre 2023

Affiché le : **31 JAN. 2024**

Présents :

Messieurs Hubert DUFFNER, Mario GANDELIN, Bernard GAY, François JOUVANCEAU, Jean-Yves LANNEAU, Alain MOUILLOT, Olivier PETIT.

Mesdames Anne-Marie BADIN, Claudine BOUVET, Sylvie GIRARD, Aurélia PERRIN, Sylvie TISSERAND.

Absent(s) excusé(s) : Laura PETIT DIT DARIEL (pouvoir donné à Claudine BOUVET), Agnès SUILLOT (pouvoir à Jean-Yves LANNEAU), Vanessa BERTIN.

Secrétaire de séance : Sylvie TISSERAND

○ **Approbation du procès-verbal du 24/11/2023**

Approuvé à l'unanimité

○ **Délibération au dossier n° 59/2023 : Rapporteur M. le Maire**

Objet : Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté

Exposé : La commune de Courlaoux est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies depuis 2018, coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre. Ce groupement actuel est valide jusqu'au 31/12/2025 pour l'électricité et au 31/12/2027 pour le gaz naturel.

Il convient donc d'accepter la nouvelle convention constitutive du groupement pour l'achat d'énergies aux dates indiquées ci-dessus.

Débat : M. le Maire communique les installations électriques référencées pour l'acheminement ainsi que tous les points de consommation de gaz naturel.

Décision : Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les termes de la convention et autorise l'adhésion de la commune de Courlaoux en tant que membre au groupement de commandes.

○ **Délibération au dossier n° 64/2023 : Rapporteur M. le Maire**

Objet : Loi d'Accélération de Production d'Énergies Renouvelables (APER)

Exposé : M. le Maire présente les objectifs de la loi d'Accélération de Production d'Énergies Renouvelables du 10 mars 2023 partant des données du portail cartographique des énergies renouvelables, notamment pour le photovoltaïque. Il précise que la commune de Courlaoux sera équipée, dès le début de l'année 2024 de panneaux photovoltaïques sur la mairie, permettant d'alimenter l'ensemble des bâtiments communaux (mairie-salle des fêtes, écoles, ateliers municipaux) et de prévoir une extension en fonction des résultats obtenus.

Débat : Le Maire rappelle que sur notre commune, le Centre de Stockage du Jura du SYDOM a confié à la Société d'Économie Mixte Énergies Renouvelables (SEM ENR) l'installation et la gestion de 3 hectares de panneaux photovoltaïques sur le site.

Décision : Le Conseil Municipal à l'unanimité envisage de réaliser une étude sur tous les bâtiments communaux.

○ Délibération au dossier n° 60/2023 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Cheminement piéton Route de Nilly et Rue du Moulin – Participation ECLA

Exposé : Vu l'étude réalisée par les services d'ECLA pour l'aménagement piétonnier au centre du village afin de relier les cheminements existants rue du Carouge et rue des Ecoles.

Débat : M. le Maire propose de solliciter une aide financière auprès d'ECLA au titre des modes de déplacements doux.

Décision : Le Conseil Municipal sollicite une participation financière auprès d'ECLA au titre des déplacements doux.

○ Délibération au dossier n° 61/2023 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Création d'emplois d'agents recenseurs et rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal

Exposé : Les opérations de recensement de la population auront lieu du 18 janvier 2024 au 17 février 2024 et leur organisation relève de la responsabilité du Maire. L'État accorde à la collectivité une participation financière de 2 177.00 € qui sera utilisée pour rémunérer les personnels affectés au recensement des logements et des habitants. Il est donc nécessaire de créer 2 emplois temporaires d'agents recenseurs non titulaire à temps non complet pour cette période et de fixer la rémunération des agents et du coordonnateur communal.

Proposition de M. le Maire : 777.00 € brut pour le coordonnateur et 700.00 € brut par agent. Les charges patronales sont à la charge de la commune. Nomination par arrêté comme agents recenseurs Madame Anne-Marie MEYNIER et Monsieur Jean-Marc BONNAVENT et comme coordonnateur communal Monsieur Denis VOLET.

Décision : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ses propositions.

○ Délibération au dossier n° 62/2023 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Acquisition d'une parcelle pour passage du cheminement piéton Route de Nilly et Rue du Moulin

Exposé : Le projet proposé par ECLA pour le cheminement piéton route de Nilly et rue du Moulin en bordure du RD 20 passe sur l'emprise de l'accotement parcelle AH 134 appartenant toujours aux Consorts MOUILLOT et non rétrocédée au domaine public.

Débat : M. le Maire propose d'acquérir cette parcelle à l'euro symbolique par acte administratif. M. Alain MOUILLOT précise qu'il ne participera pas au vote.

Décision : Le Conseil Municipal par 13 voix pour, décide de se porter acquéreur de cette parcelle.

○ Délibération au dossier n° 63/2023 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Remboursement poubelle du terrain multisports

Exposé : Un jeune homme a renversé et cassé une poubelle du terrain multisports avec son véhicule. Afin de régler ces dégâts il a été convenu entre la famille de ce jeune homme et M. le Maire de rembourser la poubelle cassée par un dédommagement financier à hauteur de 200.00 €.

Décision : Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce dédommagement.

○ **Délibération au dossier n° 65/2023 : Rapporteur M. le Maire**

Objet : Coupes de bois 2024 - Complément

Exposé : Le technicien forestier territorial de l'ONF préconise une coupe sanitaire suite aux violents orages de juillet 2023 sur les parcelles 3,14 et 15. L'avis favorable du Comité Consultatif Bois et Forêt a été donné lors de la dernière réunion.

Débat : M. le Maire propose au Conseil Municipal de compléter les coupes de bois 2024 en y ajoutant une coupe sanitaire sur les parcelles 3, 14 et 15.

Décision : Avis favorable du Conseil Municipal.

○ **Urbanisme**

- Demande de travaux et permis de construire

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Dossier	Nom	Objet
DP	EDF ENR	Installation générateur photovoltaïque
DP	MONTS ET TERROIRS	Clôture
DP	MICHEL Jean-Paul	Isolation par l'extérieur
PA	SCI AFTRAL	Aire de stationnement

○ **Informations diverses**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les points suivants :

- Composteurs : M. le Maire demande à Alain MOUILLOT de présenter les dernières informations du SYDOM concernant le compostage du 01/01/2024. Toutes les explications seront données dans le bulletin municipal. Dès maintenant le SICTOM peut mettre à disposition des composteurs individuels au prix unitaire de 30.00 € le 340 litres.
- Compte rendu du Comité Consultatif Bois et Forêt.
- Compte rendu du Comité Consultatif Bâtiments Voirie et Réseaux.
- Une réunion de travail sera programmée en mars/avril 2024 pour étudier le maintien du mercredi après midi au Centre de loisirs en fonction du nombre d'enfants.
- Les jeunes garent leurs voitures sous l'avancée de la Mairie, côté chaufferie. Pour des raisons évidentes de sécurité et d'accès à la chaufferie, M. le Maire demande aux conseillers leur avis sur ce dossier. Il ressort après discussion que des blocs béton ou d'encrochement seront posés entre les poteaux de l'avancée.
- Un logement se libère au 31/12/2023 à la résidence des Lilas. Une information sera faite auprès des habitants de la Commune.
- La Mairie sera fermée entre Noël et le Jour de l'An.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La secrétaire,
Sylvie TISSERAND



Le Maire,
Jean-Yves LANNEAU

